



COMMUNE DE CAMON

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VI : Emplacements réservés

<u>APPROBATION</u>	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 01/09/2025	 
---------------------------	---	---

CAMON

Plan Local d'Urbanisme

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L. 151-41°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

CAMON

Plan Local d'Urbanisme Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Accès aux riverains	Commune	1370m ²
2	Création d'un accès	Commune	400 m ²
3	Extension du cimetière	Commune	3188 m ²
4	Création d'une aire de stationnement	Commune	865 m ²
5	Création d'un accès	Commune	1970 m ²
6	Création d'un accès	Commune	200 m ²
7	Création d'un accès	Commune	130 m ²
8	Accès aux hortillonnages En matériaux perméables	Commune	112 m ²
9	Création d'un fossé pour gestion des eaux pluviales	Commune	1000 m ²
10	Création d'un bassin de rétention	Commune	250m ³